



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 07 novembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph	Numéro de téléphone (506) 727-0965		
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
<p>Lors de la visite de surveillance en début de matinée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le ratio éducateur/enfants est respecté.• Tous les documents requis sont affichés sur le babillard destiné aux parents, situé en bas de l'escalier.• Les dossiers des enfants contiennent la documentation exigée et sont complets. Trois dossiers sur cinq ont été vérifiés.• Les consentements requis sont présents dans les dossiers, signés et datés par un parent ou tuteur. Trois dossiers ont été vérifiés. <p>Durant la visite, j'ai observé une période de jeux libres suivie de la préparation pour une activité de peinture sur le thème des écureuils.</p>			

original signé par
Sylvie Richardson

Le 07 novembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Stéphanie Duguay

Le 07 novembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date